

du lundi 26 juin 2017

Le lundi vingt-six juin deux mille dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.

Présents : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Julien SUBRIN, Chantal THORE, Mickaël JOMARD, Ghislaine CARRIER, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, René SUBRIN.

Pouvoirs : Christine PICQUET à Olivier LAROCHE, Hervé DE SAINT JEAN à Alain GEORGE, Marie GIRIN à Julien SUBRIN, Thierry MAGNOLI (pouvoir durant son absence à René SUBRIN), Pierre-Jean LAURENT (pouvoir durant son absence à Mickaël JOMARD), Mickaël BARDOUX (pouvoir durant son absence à Catherine BOILLOT)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : René SUBRIN

Compte-rendu du Conseil municipal du 10 avril 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, indique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de changer des imputations d'articles liés à de l'amortissement (chapitre 040) et à la cession du terrain de la Noyeraie (chapitre 67) ainsi que de corriger une erreur dans la reprise du résultat de l'année 2016 (compte 002).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
67 / 673	+ 500,00 €
67 / 675	- 500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
73 / 73224	- 0,35 €
002	+ 0,35 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
040 / 28031	+ 2 593,10 €
040 / 28041212	- 2 593,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget Commune de l'année 2017.

BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Olivier LAROCHE, Adjoint au Maire, indique qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative afin de corriger une erreur dans la reprise du résultat de l'année 2016 (compte 002).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>
11 / 622	+ 0,20 €
002	- 0,20 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
<u>Chapitre /Article</u>	<u>Décision modificative</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget Assainissement de l'année 2017.

PROJET ÉCOLE – LANCEMENT DU MARCHÉ

M. le Maire rappelle que le projet comprend la création de 5 salles de classes et un dortoir, les locaux nécessaires à la cantine scolaire (cuisine, réfectoire...), deux bureaux pour les enseignants, des locaux techniques et de rangements et un préau.

Les travaux de raccordement du terrain aux réseaux d'eaux usées et d'eau potable sont réalisés ; les démarches sont en cours pour les autres réseaux.

Il expose au Conseil municipal les deniers ajustements réalisés sur le projet, vus en Commission bâtiments et suite à une récente réunion avec le maître d'œuvre.

(Arrivée de T. MAGNOLI)

M. le Maire indique que le lancement de la consultation est envisagé fin juillet pour un démarrage des travaux envisagés à l'automne, avec une durée de travaux estimée à 12 mois.

Après avoir rappelé que le coût prévisionnel est estimé à 1 190 000 € HT, et que l'opération est inscrite au budget primitif, Olivier LAROCHE, précise que la procédure utilisée sera une procédure adaptée (art.27 du décret de 2016).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à engager une procédure adaptée pour la passation du marché public, du projet de construction d'une école.

MISE EN ACCESSIBILITÉ SALLE DES BOULES - DEMANDE DE SUBVENTION : APPEL À PROJETS DES COLLECTIVITÉS 2017-2018 DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

M. le Maire rappelle les obligations de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public. La Commune a élaboré son agenda d'accessibilité qui a été validé par les services de l'État.

Celui-ci prévoit notamment des travaux pour la salle mise à disposition de l'Amicale Boule de SARCEY. Ils consistent notamment à mettre aux normes les sanitaires.

Le coût du projet est estimé à 7 850 € HT.

Les travaux seraient programmés à l'hiver 2017 pour tenir compte de la saison sportive des boulistes. L'opération est inscrite au budget primitif.

Ce type de travaux est éligible à l'appel à projets des collectivités 2017-2018 du Département du Rhône, avec une aide pouvant aller à 50% du montant HT. Il est ainsi proposé de déposer une demande au titre de cet appel à projets.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les travaux d'accessibilité de la salle des Boules projet d'école et son plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide du Département au titre de l'appel à projets des collectivités 2017/2018 à hauteur de 50%, soit 3 925 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

En l'absence de Christine PICQUET, M. le Maire informe le Conseil municipal du départ du Directeur de l'école suite à une demande de mutation. Son remplaçant sera présenté lors du prochain Conseil d'école le lundi 3 juillet.

Les rythmes scolaires seront identiques pour la prochaine rentrée. La question du changement sera traitée au cours de l'année scolaire une fois que le décret sera publié. Les temps d'activités périscolaires seront reconduits (activités les lundi et jeudi, aide aux devoirs le mardi et temps libre le vendredi) avec un allègement des activités proposées pour les maternelles. Les groupes changeront d'activités chaque trimestre.

(Arrivée de P.J. LAURENT)

Julien SUBRIN indique que concernant la voirie :

- Le fauchage des accotements et taille ont été réalisés par la CCPA et la Commune.
- Les travaux du chemin du Martin ont été réalisés par l'entreprise Petit et avec la collaboration de Vinci.
- Une réunion de voirie est à prévoir pour étudier la proposition d'un propriétaire.

- Le miroir du carrefour rue de la Chana/route de Magny est en réparation.

Chantal THORE soulève le problème des trottoirs Allée du Mas, qui seraient à refaire. Ces travaux ne sont pas prévus dans l'immédiat, mais une solution temporaire (revêtement gravette) serait à étudier pour améliorer la situation.

Julien SUBRIN informe le Conseil municipal que Martial CORNU est arrêté et doit reprendre lundi 3 juillet. Benjamin FÉRIÉ a été embauché du 26 juin au 28 juillet 2017.

Par ailleurs, des devis ont été demandés pour une débroussailleuse et pour un brûleur thermique à gaz. Ces matériels pourraient être subventionnés à 80 % via le syndicat des rivières Brévenne-Turdine.

Thierry MAGNOLI présente 4 déclarations préalables :

- Création d'une ouverture sur façade nord - 66 rue du Tilleul
- Création d'ouvertures de fenêtres - Route des Olmes
- Changement de 5 fenêtres et porte d'entrée + pose de volets roulants - 91 rue Centrale
- Création d'ouvertures - chemin de Goutte Martin. Une demande d'interruption des travaux a été adressée au pétitionnaire.

Ces quatre dossiers vont être vus en Commission Urbanisme dans les prochains jours.

René SUBRIN évoque le problème d'un poulailler en dur qui a été construit à Pouilly sans autorisation. La commission ira sur place pour constater.

Olivier LAROCHE fait part qu'il a rencontré un agent du Département pour plusieurs points :

- l'arrêt du car vers Chatard va être réparé ou changé,
- étude d'un aménagement pour l'entrée de l'entreprise SAN MARCO (D67),
- réponse attendue sur la pertinence de l'interdiction poids lourds sur la D67 depuis la rue du Tilleul jusqu'à la D338
- demande de comptages sur la D67 pour la rue du Tilleul et la route de Saint Romain,
- amélioration de la visibilité au carrefour du Chemin du Buisson et de la D338.

La CCPA a retenu le projet de la Commune pour installer une table de lecture à la Madone. La Commune est chargée de trouver le texte et les illustrations. Une rencontre est prévue avec le prestataire le 30 juin et la Commission se réunira début juillet pour avancer sur cette rédaction. Le Département autorise un aménagement pour matérialiser la possibilité de stationner sur le délaissé de la RD67. Cet aménagement léger sera à définir par les Commissions Environnement et Tourisme.

Pour les journées du patrimoine, une balade commentée sera proposée le samedi 16 septembre.

Olivier LAROCHE évoque ensuite les principaux points des conseils communautaires de la CCPA de mai et du 29 juin prochain: vente de terrains dans les zones d'activité des Grandes terres (DOMMARTIN) et du Charpenay (LENTILLY), création d'un espace de co-working, lancement du marché pour l'aménagement du terrain de rugby, participation au plan Beaujolais (Région), mise en place d'un dispositif d'aides aux actions agricoles, convention entre la CCPA et l'Éducation nationale pour le déploiement des tablettes numériques dans les écoles. Il est rappelé que la cadre de ce dernier projet, 2 valises de 16 tablettes seront mises à disposition des primaires de l'école de SARCEY.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

(Arrivée de M. BARDOUX)

Pierre-Jean LAURENT soulève le problème de la sécurité lors des défilés et manifestations se déroulant dans le village : fête des classes, feu d'artifice, fête du foin... Il faudrait étudier la possibilité de bloquer la route et mettre en place une déviation.

Alain MORIVAL indique que plusieurs personnes se plaignent de la qualité de réception d'internet. Alain GEORGE a dit qu'il avait téléphoné à Orange, mais sans succès. Il propose d'adresser un courrier en recommandé.

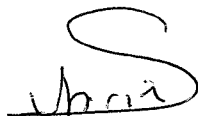
Alain GEORGE rappelle qu'une réunion publique sur le projet du SMADEOR aura lieu ce mardi 27 juin à 19h00 à SAINT ROMAIN-DE-POPEY.

Il informe également le Conseil municipal que :

- suite à plusieurs plaintes relatives aux nuisances sonores des cloches de l'église la nuit, celles-ci ne sonneront plus de 23h à 5h. Cette décision était contrainte au regard du cadre réglementaire.
- la Paroisse ne souhaite plus assumer la prise en charge des factures d'eau de l'église. La Commune les prendra en charge à l'image des autres communes de la Paroisse
- Trois personnes de SARCEY ont été désignées pour les jurés d'assises.

Concernant la participation citoyenne, la réunion publique avec la Gendarmerie du 21 juin n'a réuni que 6 personnes. SARCEY compte quatre référents : leur rôle est d'accomplir des actes élémentaires de prévention en partenariat avec la Gendarmerie Nationale. Ils relaient aussi l'action de la gendarmerie et police auprès de la population. La signature de la convention avec les différentes parties est programmée le mercredi 28 juin à 18h à la Mairie de SARCEY, en présence du Sous-Préfet.

La séance est levée à 22h20.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain George', written over a horizontal line.